

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 25 octobre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### L'AGRICULTURE

LES CONTINGENTS D'IMPORTATION POUR LE POULET—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. E. F. Whelan (Essex-Windsor):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné la détérioration de la production qui résultera des déclarations faites vendredi le 19 octobre par le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre d'État chargé du Développement économique (M. de Cotret) ainsi que par le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et du fait qu'ils ont établi des contingents d'importation pour le poulet sans réellement consulter les gouvernements provinciaux, l'Agence canadienne de commercialisation du poulet ou les offices provinciaux de commercialisation du poulet, en se fondant sur une période non représentative d'importation, je demande à proposer, appuyé par le député de Laval (M. Roy):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de consulter, comme il se doit, les gouvernements provinciaux, l'Agence canadienne de commercialisation du poulet et les offices provinciaux de commercialisation du poulet et presse le ministre de renégocier les contingents d'importation du poulet avec les États-Unis afin d'obtenir un contingent d'importation équivalent à 1 p. 100 de la production canadienne, conformément à la recommandation de l'Agence canadienne de commercialisation du poulet et suivant le principe énoncé par le GATT d'une période représentative allant de 1969 à 1973, et que, si les États-Unis s'opposent à cette révision, la question soit soumise à l'arbitrage du GATT, à Genève.

**M. l'Orateur:** La mise en délibération d'une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

#### LE TRANSPORT AÉRIEN

LA FERMETURE DE LA STATION MÉTÉOROLOGIQUE—  
L'INCIDENCE NÉFASTE SUR LA SÉCURITÉ AÉRIENNE—RECOURS  
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Keith Penner (Cochrane):** Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion sur une question urgente. Il s'agit de la décision du ministère des Approvisionnements et Services de résilier le contrat prévoyant des services d'observation et d'enregistrement météorologique et de fermer la station météorologique de Geraldton, en Ontario.

La station météorologique de Geraldton est l'une des trois plus importantes en Ontario; elle dessert un vaste territoire entre Thunder Bay et Kapuskasing. Un nouvel aéroport sera inauguré à Geraldton le mois prochain, et le trafic aérien va augmenter sensiblement; la fermeture de cette station météorologique menace donc la sécurité aérienne dans la région.

Je propose donc, appuyé par le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Andras):

Que la Chambre ordonne au ministre des Postes et ministre de l'Environnement et au ministre des Transports d'intervenir personnellement pour empêcher la fermeture de la station météorologique de Geraldton, en Ontario, qui mettrait en danger la sécurité aérienne dans cette région.

**M. l'Orateur:** Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération à ce moment-ci, aux termes de l'article 43 du Règlement, que si la Chambre y consent à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

#### LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT—DEMANDE DE DÉMISSION DU  
MINISTRE DES FINANCES

**M. Andy Hogan (Cape Breton-Richmond-Est):** Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement concernant une affaire pressante et urgente.

Puisque, comme l'actuel ministre des Finances (M. Crosbie) l'a déclaré lorsqu'il siégeait dans l'opposition, la région atlantique est la plus durement touchée lorsque le gouvernement augmente son taux d'intérêt à des niveaux sans précédent, provoquant ainsi une hausse du chômage, un plus grand nombre de faillites et une aggravation du marasme, je propose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que la Chambre blâme le ministre des Finances d'avoir trahi les provinces de l'Atlantique et le prie instamment de démissionner.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.